



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 43581

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le devenir du service drogue-alcool-tabac info service sous tutelle de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Une restructuration de ce service est en cours : le champ d'intervention, élargi il y a trois ans à l'alcool et au tabac, doit être ramené à la situation d'avant 2001 ; il est envisagé la suppression du service la nuit, alors que plus de 11 000 appels sont traités chaque année entre 1 heure et 7 heures ; la gratuité du numéro 113 est remise en cause, pénalisant notamment les jeunes et les plus démunis. Elle demande quelle part il compte prendre pour assurer le maintien du champ de compétence de DATIS, le maintien du service 24 heures sur 24, le maintien de la gratuité du numéro 113.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, l'alcool et le tabac a été validé et rendu public fin juillet 2004. Il prévoit notamment que le service d'accueil téléphonique devienne accessible avec des lignes téléphoniques distinctes pour les drogues, le cannabis et l'alcool. Conformément à ce qui a été décidé et pour assurer un accueil qui prenne en compte la diversité des situations, des consommations et des risques, l'ensemble des appels sera acheminé sur un même dispositif et sur la même équipe d'accueil téléphonique. En outre, il a été décidé de modifier les modalités d'accès au service en ouvrant non plus un seul numéro portant sur toutes les consommations mais trois numéros sur les drogues, alcool et le cannabis. Le service le plus généraliste et le plus largement accessible (gratuit d'un poste fixe et ouvert 18 heures par jour) reprendrait le nom de : « Drogues info service ». La gratuité est maintenue et la compétence sur l'alcool est conservée et immédiatement affichée. Les deux autres services (à coût de communication locale pour l'appelant) prendraient un nom soulignant leur fonction sociale d'écoute et de conseil : « Écoute cannabis » et « Écoute alcool ». Ces deux lignes spécifiques auront des amplitudes d'ouverture moins importantes que la ligne généraliste et gratuite : 12 heures par jour au lieu de 18. Les appels reçus sur les trois numéros seront acheminés sur le même dispositif et les mêmes équipes. Cette évolution de DATIS concerne surtout l'ouverture de nouvelles « portes d'entrées » : l'une généraliste, les autres plus spécifiques. Ce dispositif permettra à l'INPES et à la MILDT de communiquer plus facilement à l'occasion des campagnes thématiques sur l'alcool et le cannabis prévues dans le plan gouvernemental. Il valorise les compétences d'information et d'écoute. En revanche, des renforcements seront nécessaires pendant les périodes de campagnes. La campagne de communication de la MILDT sur le cannabis est prévue pour le mois de février ; elle devrait donner une forte visibilité à la ligne Écoute cannabis. La compétence du service en matière d'écoute est rendue plus visible. L'un des enjeux majeurs de ce projet global de réorganisation du service est d'améliorer la qualité de l'accueil en assurant un service de qualité dès le premier accueil ; en réduisant le nombre (important) d'abandons entre le premier accueil et le second niveau (le cas actuellement) ; en évitant la saturation de l'accueil du fait des appels longs ; en assurant un accueil des jeunes de qualité malgré leurs appels « périphériques ». Enfin, la MILDT souhaite ne pas changer le nom du GIP « Drogue, alcool, tabac info service » qui conserverait ainsi son même domaine de compétence : toutes les consommations de produits psychoactifs à risque et dépendance. L'existence de Tabac info service ne permet

pas l'intégration à ce dispositif d'une ligne sur le tabac. Toutefois, il faut que la communication sur Drogues info service maintienne la visibilité du tabac dans les compétences du service. Notamment auprès des jeunes. Les affiches pourront donc continuer de mentionner tous les produits pour lesquels appeler Drogues info service.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43581

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 octobre 2004

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5281

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8193